



CODIR

9 juin 2021



1. Point d'étape sur la situation des Espaces Culturels de Thann-Cernay
2. Présentation d'un projet d'évolution du mode de gestion des Espaces Culturels de Thann-Cernay



Point d'étape sur la situation des Espaces Culturels de Thann-Cernay



- Situation financière :
 - CA 2020 et déficit réel d'exploitation : - 153 845 € (avec 143 k€ d'avance versée)
 - BP 2021 et déséquilibre d'exploitation : - 302 000 € (dont 153k€ de 2020) - risque saisine CRC
 - Déficit prévisionnel cumulé fin 2021 : - 450 000 €
- Situation RH :
 - Direction : en maladie depuis le 15 avril
 - Sortie progressive du chômage partiel des personnels pour réouverture cinémas, programmation saison culturelle 21/22 et permanence centre de vaccination
 - Réunions de travail régulières avec la CCTC (VP + services)

Cinéma :

- réouverture au Grün et Relai depuis le 19 mai
 - réorganisation des régies de recettes en lien avec la Trésorerie, reprise d'activité du personnel,
 - 38 séances / semaine
 - fréquentation similaire à mai 2019

- Spectacles vivants : saison 2021/2022
 - En lien avec le projet de territoire de la CCTC : mailler le territoire offres culturelles décentralisées
 - Programmation artistique 21/22 confiée à Nicolas Turon (27 spectacles + 4 pris en charge directement par la CCTC : temps fort sport et Gigaboy)
 - Ouverture de saison le vendredi 8 octobre suivi d'un week-end : "Nos retrouvailles" (les 9 et 10 octobre) dédié aux arts de la rue afin de retrouver une proximité avec les habitants
 - Budget programmation spectacle vivant + frais annexes (hébergements et transports) : 150 999.09€
 - 10 reports engagés de la saison 21/22 par Olivier Garrabé (non missionné)



- Location de salles/centre de vaccination :
 - 10 demandes de locations payantes jusque décembre 2021 pour la salle modulable de l'Espace Grün
 - Impact sur les ressources humaines des ECTC > maintien du centre de vaccination notamment durant le mois de juillet (présence dans les locaux, ouverture et fermeture du bâtiment en fonction des horaires du centre, réception des doses vaccinales...)
 - Impact financier pour les ECTC ne pouvant pas bénéficier des ressources financières en matière de locations



Projet d'évolution du mode de gestion des Espaces Culturels de Thann-Cernay pour le 1er janvier 2022



- **Projet d'évolution des Espaces Culturels Thann Cernay (ECTC) : la régie dotée uniquement de l'autonomie financière**

Intérêts :

- Contrôle et connaissance de l'activité par le conseil de communauté et son Président (organisation administrative et financière)
- Décisions importantes par le conseil de communauté et son Président : vote du budget, des tarifs, recrutements, gros travaux, ...



- Le Président est l'ordonnateur de la dépense publique
- Le directeur a des prérogatives d'un chef de service et est rattaché à la collectivité
- Le personnel relève du droit privé
- La gouvernance est assurée par un conseil d'exploitation et un Président qui émet des avis sur tous les dossiers relevant de la régie (budget, tarifs, ...) et peut décider de la gestion courante si le conseil de communauté lui délègue ce pouvoir



- La composition du conseil d'exploitation est définie par le conseil de communauté (élus, associations, autres partenaires) qui nomme les membres
- Les dépenses et recettes de la régie sont obligatoirement retracées dans un budget annexe (connaissance et pilotage des coûts d'exploitation)



- **Contraintes :**
 - Reprise du personnel des ECTC aux mêmes conditions de travail de droit privé (convention collective des ent artistiques et culturelles)
 - Gestion d'un service supplémentaire :
 - Impacts sur les fonctions supports de la CCTC (Affaires générales, finances, RH, commande publique, affaires juridiques, informatique)
 - Impacts sur le service Affaires culturelles
 - Déficit d'exploitation 2021 (- 450k€) et probablement 2022 à couvrir

- Les principales étapes et le calendrier :

JUIN 2021

- Commission réunie du 7 juin : validation du nouveau mode de gestion des ECTC
- Présentation au CODIR du 9 juin
- Consultation pour **avis** du Comité Technique de la CCTC (réunion le 15/06)
- Consultation pour **avis** du Comité Social et Economique de l'EPIC

JUIN/JUILLET 2021

– Conseil du 26/06/21 :

- dissolution de l'EPIC avec effet au **31/12/21**
- nomination d'un directeur temporaire de l'EPIC sur proposition du Président à compter du 02/07/21 jusqu'au 31/12/2021 pour assurer la continuité des activités des ECTC
- Démarrage de la liquidation de l'EPIC
- Publication d'une annonce pour le recrutement du futur responsable de la régie

NOV/DEC 2021

– Conseil :

- création d'une régie à autonomie financière avec effet au **01/01/22**
- Approbation des statuts de cette régie
- Reprise du personnel de l'EPIC après avis CT et CSE et création des postes
- Désignation des membres du conseil d'exploitation
- Recrutement et nomination du Responsable de la Régie
- Arrêt des comptes de l'EPIC

JAN/FEV 2022

- Conseil :
 - Liquidation définitive de l'EPIC (CA 2021, résultat d'exploitation 2021, transfert actif/passif, ...) ;
Mise à disposition des bâtiments
 - Vote du Budget 2022 des ECTC par la CCTC après avis du conseil d'exploitation
 - Fixation des tarifs
- Validation d'une organisation cible des ECTC au regard des objectifs retenus et intégration des personnels dans les services de la CCTC après avis du CT